

Réservez l'esprit léger

GARANTIE DE REMBOURSEMENT - EN CAS D'ANNULATION

Notre garantie facultative

En cas d'annulation ou d'interruption de votre séjour une fois sur place, nous vous remboursons les sommes versées et non consommées.

Déduction faite des frais de dossier (28 €) et du montant de la garantie de remboursement (5% du montant total de votre séjour).

Dans quels cas ?

- Maladie grave du bénéficiaire, du conjoint ou de ses enfants.
- Décès du bénéficiaire, du conjoint, de ses parents ou de ses enfants.
- Licenciement économique du bénéficiaire ou du conjoint.
- Dommages matériels importants atteignant la résidence principale du bénéficiaire.
- Accident ou vol du véhicule ou caravane du bénéficiaire survenant sur le trajet direct pour se rendre sur le lieu de séjour.

Sans cette garantie, aucun remboursement ne sera effectué pour une annulation survenant moins d'un mois avant la date d'arrivée.

Comment procéder ?

- Avertir la réception du camping par email sous 24h (sous peine de non remboursement) dès que vous aurez connaissance d'un événement empêchant ou interrompant votre séjour.
- Les justificatifs d'annulation ou d'interruption de séjour devront nous être envoyés sous 2 jours ouvrés : certificat médical ou de décès, lettre de licenciement, attestation de sinistre de l'assureur.



05 56 03 24 45



contact@airotel-ocean.com